

(N^o 72.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 12 MAI 1870.

**Rapport de la Commission des Travaux publics,
chargée d'examiner le Projet de Loi autorisant
la concession d'un chemin de fer de Dour à
Quiévrain et d'embranchements destinés à relier
le chemin de fer du Haut et du Bas-Flénu à la
ligne de Saint-Ghislain.**

(Voir les Nos 94 et 122 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron DE WOELMONT, Président; le Baron DE LABBEVILLE,
COGELS, STIELLEMANS et WINCQZ, Rapporteur.

MESSIEURS,

Vous avez renvoyé à votre Commission des Travaux publics le Projet de Loi concédant un chemin de fer de Dour à Quiévrain, avec embranchements destinés à relier les chemins de fer du Haut et du Bas-Flénu à la ligne de Saint-Ghislain.

Ce Projet n'a soulevé aucune opposition parmi nous. Nous nous sommes félicités, au contraire, de voir les communes si peuplées de Paturages, Wasmes, Dour et Elouges appelées à participer, dans un prochain avenir, aux bienfaits de nos communications rapides et économiques de voies ferrées.

Votre Commission a donc l'honneur, Messieurs, de vous proposer l'adoption du Projet de Loi.

Le Président d'âge,
H. STIELLEMANS.

Le Rapporteur,
P.-J. WINCQZ.